

AR Prefecture

005-210501078-20260518-57A_2026-DE
Reçu le 19/05/2026
Publié le 19/05/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°57-2026

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 11 de présents : 08 de votants : 10 date de convocation : 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-huit mai à dix-huit heures trente les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal après convocation, sous la Présidence de REY Olivier, Maire de la commune.

Présents : REY Olivier, HERZER Nicolas, BARNEOUD-ROUSSET Catherine, PEYRON Jean-Luc, BARNEOUD-CHAPELIER Valérie, GUILPAIN Sandrine, CHOLLET Camille, GAILLARD Vincent,

Absents représentés : CEAS Michael donne procuration à BARNEOUD-ROUSSET Catherine et HEBREARD Anne-Marie donne procuration à HERZER Nicolas

Absent non représenté excusé : HERMITTE Lilian

Absent non représenté : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Camille est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : MARCHES PUBLICS

CREATION D'UN APPARTEMENT DANS LES COMBLES DE L'ANCIENNE ECOLE DE PUY CHALVIN

Avenant n° 1 lot 4 CLOISONS FAUX-PLAFOND

Rapporteur : Jean Luc PEYRON

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de création d'un appartement dans les combles de l'ancienne école de Puy Chalvin, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R2113-1 et suivants du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 17 octobre 2025. Les prestations font l'objet de dix lots.

Considérant la délibération 95-2025 du 3 décembre 2025, attribuant les lots 1,2,3,5,6,7,8,9 et 10 ;

Considérant la délibération 103-2025 du 10 décembre 2025 attribuant le lot 4 ;

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique qui stipule que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux ;

AR Prefecture

005-210501078-20260518-57A_2026-DE
Reçu le 19/05/2026
Publié le 19/05/2026

Il est nécessaire de passer un avenant n°1 au marché du lot 4 CLOISONS FAUX-PLAFONDS avec l'entreprise IDEO de 770€ HT soit 847€ TTC ;

Le montant total du lot 1 est porté de 11 097€HT à 12 206.70€ HT soit 13 053.70€ TTC.

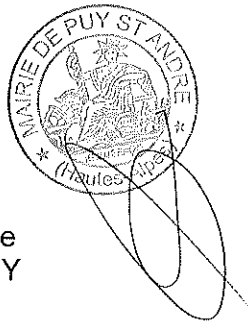
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de modifier le marché du lot 4 CLOISONS FAUX-PLAFONDS avec l'entreprise IDEO de 847€TTC

Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant 1 et le devis ;

Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché ;

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.



Mr le Maire
Olivier REY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chollet Camille', written over a horizontal line.

Mme CHOLLET Camille

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Pour copie conforme, Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 mai 2026
De la publication sur le site de la Mairie le 19 mai 2026

Conformément aux articles de R.421.1 à R421.7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, et/ou de sa notification, d'un recours par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite

Mairie de Puy Saint André - 644 route du Canal - LE CHEF LIEU - 05100 PUY SAINT ANDRE -
mairie@puysaintandre.fr - 04 92 20 24 26 site : www.puysaintandre.fr

AR Prefecture

Electricité Générale

0518-57A_2026-DE

Reçu le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

I.D.E.O

Proposition commerciale

Réf. : PR2604-0388

Réf. client : avenant déplacement porte sdb

Date : 22/04/2026

Date de fin de validité : 21/06/2026

Code client : CU2604-00226

Émetteur:

I.D.E.O SAS

8 Rue de Viennois
38520 Le Bourg d'oisans

Tél.: 0457300716

Email: ideosas38@gmail.com

Adressé à:

COMMUNE DU PUY SAINT ANDRE

644 ROUTE DU CANAL LE CHEF LIEU
05100 PUY SAINT ANDRÉ
Numéro TVA: FR72210501078
SIREN: 210501078
SIRET: 21050107800013
NAF-APE: 8411Z

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
Forfait déplacement porte salle de bains dépose porte +placo autour remise en place porte + raccord placo joint caligo	10%	700,00	1	u.	700,00

Conditions de règlement: A réception

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CIC

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10096	18209	00083356901	34

Adresse: CIC BOURG D'OISANS

Nom du propriétaire du compte: IDEO SAS

Code IBAN: FR76 1009 6182 0900 0833 5690 134

Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP

Total HT	700,00
Total TVA 10%	70,00
Total TTC	770,00

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

Bon pour accord
le 19 mai 2026

N. Le Maire
Glinier REY



MAAF ASSURANCE 22 Boulevard de la libération :0492531720 n de client:138011899U